



Procès-verbal
Le mardi 15 mai 2001 - n° 21

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 286 du Règlement, il est convenu de ne pas étudier les crédits de l'Assemblée nationale en commission plénière. Par conséquent, l'étude en commission parlementaire des crédits budgétaires des ministères étant terminée, l'Assemblée entame la période des affaires du jour.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 24 avril dernier, sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Landry, premier ministre, à la séance du 22 mars 2001, ainsi que sur les motions de censure présentées par M. Charest, chef de l'opposition officielle, Mme Normandeau (Bonaventure), M. Sirros (Laurier-Dorion), M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), M. Gauthrin (Verdun), M. Williams (Nelligan) et Mme Houde-Pepin (La Pinière).

Le débat terminé, la motion de censure de M. Charest, chef de l'opposition officielle, est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, les votes sur l'ensemble des motions de censure sont reportés à la période des affaires courantes.

15 mai 2001

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 160, Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives.

À 12 h 02, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 20 Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

La motion est adoptée.

15 mai 2001

M. Chevette, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 7 Loi modifiant la Loi sur la voirie.

La motion est adoptée.

n° 17 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant le cinémomètre photographique.

La motion est adoptée.

n° 24 Loi sur les sociétés de transport en commun.

La motion est adoptée.

n° 21 Loi modifiant le Code de la sécurité routière.

La motion est adoptée.

n° 13 Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

—————

Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 29 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale.

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève un rappel au Règlement à l'effet que les notes explicatives lues par la ministre contiennent de l'argumentation, ce que le Règlement ne permet pas.

M. le Président s'engage à faire les vérifications nécessaires et, en conséquence, il reporte la mise aux voix de la motion de la ministre plus tard au cours des affaires courantes.

15 mai 2001

M. Brassard, leader du gouvernement et ministre responsable de la Réforme parlementaire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 23 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée.

M. Rochon, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 30 Loi modifiant la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

n° 31 Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 28 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

La motion est adoptée.

n° 15 Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi sur la protection sanitaire des animaux.

La motion est adoptée.

15 mai 2001

n° 27 Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 12 Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'aide financière aux études.

La motion est adoptée.

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 19 Loi concernant l'organisation des services policiers.

La motion est adoptée.

M. Julien, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 14 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, ministre de l'Environnement, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 25 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

15 mai 2001

La motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Lachance (Bellechasse), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 194 Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins.

La motion est adoptée.

M. Chevrette, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 32 Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Conformément à l'article 97.1 du Règlement, M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 16 mai 2001, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 251-20010515)

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

Un mémoire adressé au président de la Commission de l'Assemblée nationale du Québec par monsieur Yves Michaud.

(Dépôt n° 252-20010515)

Dépôts de rapports de commissions

M. le Président dépose :

Les rapports des commissions permanentes qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2001-2002 :

- Le rapport de la Commission des institutions ;
(Dépôt n° 253-20010515)
- Le rapport de la Commission des finances publiques ;
(Dépôt n° 254-20010515)
- Le rapport de la Commission des affaires sociales ;
(Dépôt n° 255-20010515)
- Le rapport de la Commission de l'économie et du travail ;
(Dépôt n° 256-20010515)
- Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ;
(Dépôt n° 257-20010515)
- Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire ;
(Dépôt n° 258-20010515)
- Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement ;
(Dépôt n° 259-20010515)
- Le rapport de la Commission de l'éducation ;
(Dépôt n° 260-20010515)
- Le rapport de la Commission de la culture.
(Dépôt n° 261-20010515)

15 mai 2001

15 mai 2001

Dépôts de documents

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) dépose :

Un livre intitulé *Bâtir la paix ... 24 000 textes et dessins pour la paix à l'école dans le cadre de l'Année internationale de la culture de la paix.*
(Dépôt n° 262-20010515)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Whissell (Argenteuil) dépose :

Un texte intitulé « Bill 18 – 2001, Genetically Engineered Food Labelling Act » de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.
(Dépôt n° 263-20010515)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté lors des affaires courantes à la séance du mercredi 9 mai dernier, et reporté de nouveau à la séance du 10 mai, sur la motion présentée par M. Vallières (Richmond). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il adopte dans les meilleurs délais une politique d'utilisation de l'amiante-chrysotile applicable à l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec, reconnaissant ainsi le principe, ici même, de l'usage sécuritaire de l'amiante-chrysotile.

La motion est adoptée par le vote suivant :

15 mai 2001

(Vote n° 10 en annexe)

Pour : **91** Contre : **0** Abstention : **0**

Puis, l'Assemblée procède aux votes reportés sur les motions de censure présentées dans le cadre du débat sur le discours d'ouverture.

Est d'abord mise aux voix la motion de M. Charest, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois, et plus particulièrement le Premier ministre, qui ne se montre pas suffisamment à l'écoute de la population québécoise, qui fait preuve à l'endroit de cette dernière d'un manque évident de respect, qui consacre du temps, de l'énergie et des deniers publics à la promotion de son option indépendantiste et qui se préoccupe de satisfaire davantage des intérêts partisans plutôt que les intérêts supérieurs du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 11 en annexe)

Pour : **37** Contre : **54** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Normandeau (Bonaventure). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour avoir abandonné les régions du Québec, pour son indifférence face aux nombreux appels à l'aide lancés par les citoyennes et citoyens de toutes les régions du Québec, pour son manque de vision en matière de développement régional et pour son incapacité à respecter ses propres engagements de doter le Québec d'une véritable politique de la ruralité.

15 mai 2001

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 12 en annexe)

Pour : **37** Contre : **54** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Sirros (Laurier-Dorion). Cette motion se lit comme suit :

QUE cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement pour avoir, durant les sept dernières années, forcé les assistés sociaux à choisir entre leurs besoins de base en nourriture, vêtements et logement et l'achat de leurs médicaments, tout en ayant réduit leur pouvoir d'achat de l'équivalent de plus d'un chèque mensuel par année.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 13 en annexe)

Pour : **37** Contre : **54** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement et son Premier ministre pour leur poursuite du modèle gouvernemental des libéraux et péquistes des vingt-cinq dernières années basé sur la centralisation, le contrôle bureaucratique, la réglementation lourde, le nivellement par le bas, les monopoles d'État et la répression du potentiel d'innovation, de créativité ainsi que d'entrepreneurship du peuple québécois.

La motion est rejetée par le vote suivant :

15 mai 2001

(Vote n° 14 en annexe)

Pour : **1** Contre : **90** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois qui au cours des six dernières années a contribué à l'exode des populations vers les centres urbains par ses politiques d'exploitation des ressources naturelles des régions.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 15 en annexe)

Pour : **37** Contre : **54** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Gauthrin (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son manque de vision en ce qui concerne le choc démographique appréhendé et son incapacité de mettre de l'avant des mesures concrètes pour y faire face.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 16 en annexe)

Pour : **37** Contre : **54** Abstention : **0**

15 mai 2001

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Williams (Nelligan). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement péquiste pour son manque de vision et son inaction dans le domaine des programmes sociaux, notamment dans le secteur de services préhospitaliers d'urgence et la première ligne d'intervention.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 17 en annexe)

Pour : **37** Contre : **54** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de Mme Houda-Pepin (La Pinière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste et plus particulièrement le Premier ministre désigné pour son inaction dans le domaine de l'économie du savoir de l'utilisation des technologies de l'information comme outil du développement d'une société moderne.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 18 en annexe)

Pour : **37** Contre : **54** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, l'Assemblée procède immédiatement aux avis touchant les travaux des commissions.

15 mai 2001

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le document de consultation concernant le projet de loi fédéral sur le système de justice pénale pour les adolescents.

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur la problématique de la violence dans le hockey mineur ;
- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux ;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux ;
- la Commission des affaires sociales se réunira afin d'entendre le Comité national sur la révision des services préhospitaliers d'urgence.

À 16 h 03, M. le Président suspend les travaux à loisir.

La séance reprend à 16 h 47.

15 mai 2001

M. le Président rend sa décision concernant la recevabilité du contenu des notes explicatives du projet de loi n° 29, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La présidence ayant constaté qu'une partie des notes explicatives contenait de l'argumentation, ce qui est contraire aux dispositions du Règlement de l'Assemblée nationale, elle demande à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole d'y apporter les corrections nécessaires pour les rendre recevables.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est permis à Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, de présenter de nouveau son projet de loi, accompagné des notes explicatives modifiées.

Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 29 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale.

La motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 19 en annexe)

Pour : **44** Contre : **31** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 48 du Règlement de l'Assemblée nationale, l'étude des projets de loi suivants, présentés avant la clôture de la première session de la trente-sixième législature, puisse être continuée lors de la deuxième

15 mai 2001

session de la trente-sixième législature, au stade où elle avait été interrompue :

À l'étape de l'adoption du principe :

Le projet de loi n° 181, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction ;

À l'étape de l'étude détaillée en commission :

Le projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur la division territoriale et la Loi sur les tribunaux judiciaires ;

Le projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières ;

Le projet de loi n° 167, Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers ;

À l'étape de la consultation et de l'étude détaillée en commission :

Le projet de loi n° 219, Loi concernant la Ville de Rivière-du-Loup ;

Le projet de loi n° 239, Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer ;

Le projet de loi n° 240, Loi concernant la Ville de Grand-Mère.

Cette motion est adoptée.

Puis, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE le nom de madame Pauline Marois soit substitué à celui de monsieur Bernard Landry à titre de marraine du :

Projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières ; et du

15 mai 2001

Projet de loi n° 167, Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers ;

QUE le nom de monsieur Jean Rochon soit substitué à celui de madame Diane Lemieux à titre de parrain du :

Projet de loi n° 181, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction ;

QUE le nom de monsieur Paul Bégin soit substitué à celui de madame Linda Goupil à titre de parrain du :

Projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur la division territoriale et la Loi sur les tribunaux judiciaires.

Cette motion est adoptée.

Mme Beauchamp (Sauvé) propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à madame Liliane Stewart qui a reçu le 9 mai dernier de la Société des directeurs des musées montréalais le premier prix « meilleure amie des musées montréalais ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Marcoux (Vaudreuil) propose :

15 mai 2001

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à la mémoire de la fondatrice de la Congrégation des Sœurs de

Sainte-Anne, la bienheureuse Esther Blondin, dite Mère Marie-Anne, qui a été béatifiée le 29 avril dernier, et souligne notamment son apport exceptionnel à la cause de l'éducation au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 16 mai 2001, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore la situation injuste et inéquitable que vivent des dizaines de milliers de parents en attente d'une place en service de garde pour leurs enfants.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 160, Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives.

15 mai 2001

Le débat terminé, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption du principe

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 175, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 18 heures, le débat est ajourné.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Fournier (Châteauguay) à M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant la tutelle du gouvernement péquiste sur les établissements de santé au Québec ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Marcoux (Vaudreuil) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant les problèmes de l'école primaire Notre-Dame de la Présentation à Jonquière (M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, en remplacement du ministre) ;
- le troisième, sur une question adressée par M. Whissell (Argenteuil) à M. Arseneau, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, concernant l'inaction du gouvernement péquiste dans le dossier de l'étiquetage des produits contenant des organismes génétiquement modifiés.

À 18 h 41, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 mai 2001, à 10 heures.

Le Président

15 mai 2001

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

15 mai 2001

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Vallières (Richmond) :

(Vote n° 10)

POUR - 91

Arseneau	Brassard	Gautrin	Ménard
Barbeau	Brodeur	Gendron	Morin
Baril	Carrier-Perreault	Geoffrion	Mulcair
<i>(Arthabaska)</i>	Chagnon	Gobé	Normandeau
Beauchamp	Charest	Harel	Ouimet
Beaudoin	<i>(Sherbrooke)</i>	Houda-Pepin	Papineau
Beumier	Chenail	Jérôme-Forget	Paquin
Béchar	Chevrette	Julien	Paradis
Bédard	Cholette	Labbé	Paré
Bégin	Cliche	Lafrenière	Payne
Bélanger	Copeman	Lamquin-Éthier	Pelletier
Benoit	Côté	Landry	<i>(Abitibi-Est)</i>
Bergeron	<i>(La Peltrie)</i>	Laprise	Poulin
Bergman	Côté	Leblanc	Rioux
Bertrand	<i>(Dubuc)</i>	Leduc	Rochon
<i>(Charlevoix)</i>	Cousineau	Legault	Signori
Bertrand	Cusano	Léger	Simard
<i>(Portneuf)</i>	Désilets	Lemieux	<i>(Richelieu)</i>
Blanchet	Deslières	Létourneau	Sirros
Boisclair	Dion	Loiselle	Tranchemontagne
Bordeleau	Dionne-Marsolais	Maciocia	Trudel
Boucher	Duguay	MacMillan	Vallières
Boulerice	Dumont	Maltais	Vermette
Boulianne	Facal	Marcoux	Whissell
Bourbeau	Fournier	Marsan	

15 mai 2001

Sur la motion de censure de M. Charest, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 11)

POUR - 37

Beauchamp	Chenail	Lamquin-Éthier	Poulin
Béchar	Cholette	Leblanc	Sirros
Bélangier	Copeman	Loiselle	Tranchemontagne
Benoit	Cusano	Maciocia	Vallières
Bergman	Dumont	MacMillan	Whissell
Bordeleau	Fournier	Marcoux	
Bourbeau	Gautrin	Marsan	
Brodeur	Gobé	Mulcair	
Chagnon	Houda-Pepin	Normandeau	
Charest	Jérôme-Forget	Ouimet	
(<i>Sherbrooke</i>)	Lafrenière	Paradis	

CONTRE - 54

Arseneau	Boulerice	Facal	Papineau
Barbeau	Boulianne	Gendron	Paquin
Baril	Brassard	Geoffrion	Paré
(<i>Arthabaska</i>)	Carrier-Perreault	Harel	Payne
Beaudoin	Chevrette	Julien	Pelletier
Beaumier	Cliche	Labbé	(<i>Abitibi-Est</i>)
Bédard	Côté	Landry	Rioux
Bégin	(<i>La Peltrie</i>)	Laprise	Rochon
Bergeron	Côté	Leduc	Signori
Bertrand	(<i>Dubuc</i>)	Legault	Simard
(<i>Charlevoix</i>)	Cousineau	Léger	(<i>Richelieu</i>)
Bertrand	Désilets	Lemieux	Trudel
(<i>Portneuf</i>)	Deslières	Létourneau	Vermette
Blanchet	Dion	Maltais	
Boisclair	Dionne-Marsolais	Ménard	
Boucher	Duguay	Morin	

15 mai 2001

Sur la motion de censure de Mme Normandeau (Bonaventure) :

(Vote n° 12)

(identique au n° 11)

Sur la motion de censure de M. Sirros (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 13)

(identique au n° 11)

15 mai 2001

Sur la motion de censure de M. Dumont (Rivière-du-Loup) :

(Vote n° 14)

POUR - 1

Dumont

CONTRE - 90

Arseneau	Brassard	Gendron	Morin
Barbeau	Brodeur	Geoffrion	Mulcair
Baril	Carrier-Perreault	Gobé	Normandeau
<i>(Arthabaska)</i>	Chagnon	Harel	Ouimet
Beauchamp	Charest	Houda-Pepin	Papineau
Beaudoin	<i>(Sherbrooke)</i>	Jérôme-Forget	Paquin
Beaumier	Chenail	Julien	Paradis
Béchar	Chevrette	Labbé	Paré
Bédard	Cholette	Lafrenière	Payne
Bégin	Cliche	Lamquin-Éthier	Pelletier
Bélanger	Copeman	Landry	<i>(Abitibi-Est)</i>
Benoit	Côté	Laprise	Poulin
Bergeron	<i>(La Peltrie)</i>	Leblanc	Rioux
Bergman	Côté	Leduc	Rochon
Bertrand	<i>(Dubuc)</i>	Legault	Signori
<i>(Portneuf)</i>	Cousineau	Léger	Simard
Bertrand	Cusano	Lemieux	<i>(Richelieu)</i>
<i>(Charlevoix)</i>	Désilets	Létourneau	Sirros
Blanchet	Deslières	Loiselle	Tranchemontagne
Boisclair	Dion	Maciocia	Trudel
Bordeleau	Dionne-Marsolais	MacMillan	Vallières
Boucher	Duguay	Maltais	Vermette
Boulerice	Facal	Marcoux	Whissell
Boulianne	Fournier	Marsan	
Bourbeau	Gautrin	Ménard	

15 mai 2001

Sur la motion de censure de M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) :

(Vote n° 15)

(identique au n° 11)

Sur la motion de censure de M. Gauthier (Verdun) :

(Vote n° 16)

(identique au n° 11)

Sur la motion de censure de M. Williams (Nelligan) :

(Vote n° 17)

(identique au n° 11)

Sur la motion de censure de Mme Houde-Pepin (La Pinière) :

(Vote n° 18)

(identique au n° 11)

15 mai 2001

Sur la motion de Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole :

(Vote n° 19)

POUR - 44

Arseneau	Boulerice	Duguay	Morin
Barbeau	Boulianne	Facal	Papineau
Baril	Brassard	Gendron	Paquin
<i>(Arthabaska)</i>	Carrier-Perreault	Geoffrion	Paré
Beaumier	Côté	Harel	Payne
Bégin	<i>(Dubuc)</i>	Julien	Rioux
Bergeron	Côté	Landry	Rochon
Bertrand	<i>(La Peltrie)</i>	Leduc	Signori
<i>(Charlevoix)</i>	Cousineau	Lelièvre	Trudel
Bertrand	Désilets	Lemieux	Vermette
<i>(Portneuf)</i>	Deslières	Létourneau	
Blanchet	Dion	Maltais	
Boisclair	Dionne-Marsolais	Ménard	

CONTRE - 31

Beauchamp	Cusano	Loiselle	Poulin
Béchar	Fournier	Maciocia	Sirros
Bélanger	Gautrin	MacMillan	Vallières
Benoit	Gobé	Marcoux	Whissell
Bordeleau	Houda-Pepin	Marsan	
Bourbeau	Jérôme-Forget	Mulcair	
Chagnon	Lafrenière	Normandeau	
Chenail	Lamquin-Éthier	Ouimet	
Cholette	Leblanc	Paradis	